

## Choisir un prestataire de confiance pour vos activités de plein air

***Le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques et l'assurance en responsabilité civile : deux outils qui témoignent du professionnalisme des entreprises membres d'Aventure Écotourisme Québec.***

Peu importe la nature de votre groupe — école, amis ou famille —, lorsque vous organisez des activités de tourisme d'aventure ou d'écotourisme, il est crucial de choisir un prestataire compétent, fiable et sécuritaire. Dans ce secteur en forte croissance, certaines organisations moins sérieuses exploitent l'absence de cadre légal pour proposer des activités séduisantes, mais peu encadrées. Faire un choix éclairé peut donc s'avérer complexe.

Aventure Écotourisme Québec (AEQ) regroupe des entreprises spécialisées en activités de plein air qui respectent des normes strictes en matière de sécurité, des standards élevés de qualité et un code d'éthique rigoureux. Pour devenir membres d'AEQ, ces entreprises doivent obtenir l'accréditation Qualité-Sécurité, qui témoigne de leur engagement à vous offrir, entre autres éléments :

- des guides qualifiés, formés en premiers soins et spécialisés dans leur discipline;
- des équipements répondant aux normes canadiennes;
- des ratios d'encadrement adéquats pour chaque activité;
- des pratiques respectueuses de l'environnement.

Le formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques fait partie des outils que les entreprises accréditées Qualité-Sécurité utilisent pour veiller à votre sécurité. Signé par chaque personne avant sa participation à une activité (par le parent ou un tuteur légal si l'enfant a moins de 14 ans), ce document détaille les conditions dans lesquelles se déroule la sortie, les risques inhérents aux activités proposées et les mesures adoptées pour gérer et minimiser ces risques. Les entreprises s'engagent ainsi à communiquer clairement les règles et les procédures de sécurité.

En collaboration avec Essor Assurances, AEQ a créé un programme d'assurance responsabilité civile exclusif à ses entreprises membres, couvrant leurs activités à une hauteur de 2 à 5 millions de dollars. Cette couverture, combinée à la signature obligatoire du formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques, témoigne du sérieux des entreprises et respecte les obligations légales, sans limiter les recours éventuels des participants.

Confier votre prochaine aventure en plein air à un membre accrédité d'AEQ, c'est opter pour un choix sûr et éclairé. Recherchez le logo Qualité-Sécurité, gage de professionnalisme.

Pour en savoir plus sur AEQ et ses membres accrédités, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



Pierre Gaudreault  
Directeur général  
Aventure Écotourisme Québec



Romain Fisset  
Courtier en assurance de dommages  
Essor Assurances